

Article publié le 20/11/2020
Mis à jour le 22/02/2021



#environnement

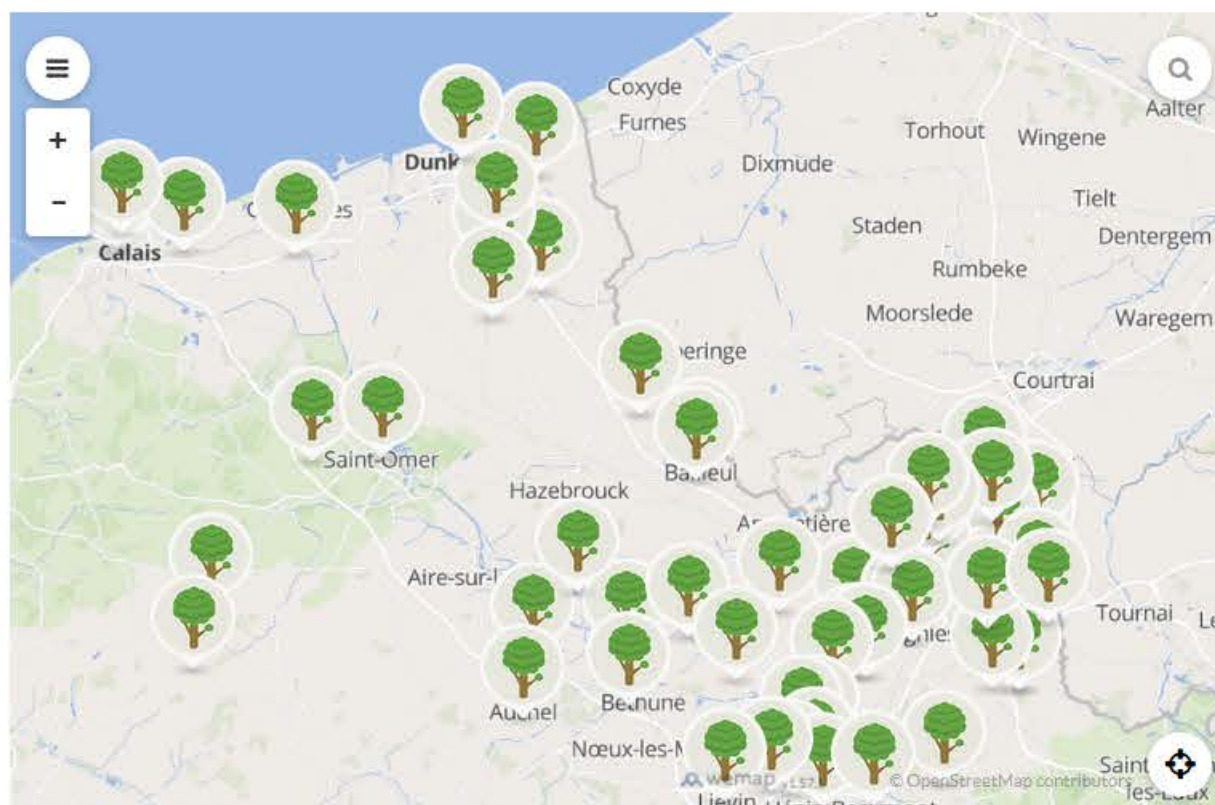
 A lire également

Plan arbres en Hauts-de-France pour améliorer notre environnement



Le dispositif d'appel à projets pour le plan arbres est ouvert tout au long de l'année jusqu'en 2023. Déposez vos demandes de subvention pour vos projets de plantations d'arbres et d'arbustes locaux !

Pour lutter contre les effets du changement climatique, la Région a lancé le 19 avril 2020 [le plan arbres](#), mobilisant les collectivités locales, opérateurs publics, lycées privés, associations, maisons familiales et rurales en faveur du reboisement du territoire.



L'aide régionale s'élève à 90 % de la dépense effectuée, retenue dans la limite de 10 euros par arbre planté.

Un enjeu écologique majeur pour les Hauts-de-France

Sur le long terme, ces arbres et arbustes permettront de préserver la biodiversité, de stockage du carbone, mais aussi de lutter contre l'érosion des sols. Ce plan régional contribue également à l'amélioration du cadre de vie pour les habitants des Hauts-de-France. En 2020, 138 projets ont été retenus sur l'ensemble du territoire. Ce qui représente 128 690 arbres et arbustes.

"Une meilleure qualité de vie pour les enfants"

Dans le cadre de travaux d'aménagement pour la [Maison d'Enfants à Caractère Social \(MECS\)](#), l'[AFEJI](#) prévoit un vaste projet paysager sur les 11 hectares de son site situé à Wormhout (59). Pour ce faire, l'association a sollicité l'aide de la Région afin de réaliser ce projet d'envergure qui permettra la plantation de 752 arbustes et de 240 arbres dont 14 fruitiers. **"Le but est de préserver la biodiversité et de proposer un vrai lieu d'accueil et d'apaisement, ainsi qu'une meilleure qualité de vie pour les enfants que nous accompagnons dès 1 mois jusqu'à leur majorité pour certains"**, explique Laure Chelveder directrice de la communication de l'AFEJI.

Si vous aussi vous avez un projet de reboisement faites comme l'AFEJI et déposez votre dossier sur la plateforme <https://aidesenligne.hautsdefrance.fr> à compter de fin novembre 2020.